

**Décision n°2023ELEC.010 portant sur l'organisation de l'élection partielle des représentants des étudiants du collège D au conseil de l'institut francilien des sciences appliquée**

**Le Président de l'Université Gustave Eiffel,**

**VU** le code de l'éducation ;

**VU** le décret n° 2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel approbation de ses statuts, notamment son article 10 ;

**VU** les statuts de l'Université Gustave Eiffel, notamment leur article 11 ;

**VU** les statuts de l'institut concerné par les élections ;

**DECIDE**

**Article 1 : Date du scrutin**

L'élection partielle pour le renouvellement des mandats des représentants des usagers est fixée au :

**Mardi 30 janvier 2023 de 9h00 à 17h00**

**Article 2 : Sièges à pourvoir**

La répartition des sièges à pourvoir au sein de l'IFSA est la suivante :

	<b>Collège D</b>
<b>IFSA</b>	<b>4</b>

**Article 3 : Durée des mandats**

Les nouveaux élus du collège D verront leur mandat débiter le mardi 30 janvier 2024 et se terminer en novembre 2024.

**Article 4 : Affichage des listes électorales**

Les listes électorales seront affichées le jeudi 14 décembre 2023 au sein de l'IFSA.

**Article 5 : Lieu de vote**

<b>Institut</b>	<b>Bâtiment</b>	<b>Salle</b>	<b>Adresse</b>
IFSA	LAVOISIER	003	Rue Galilée 77420 Champs-sur-Marne

**Article 6 : Dépôt des candidatures**

Les candidats doivent être membre du collège électoral qu'ils souhaitent représenter. La date limite du dépôt des candidatures et des professions de foi est fixée au :

**Mardi 23 janvier 2024 jusqu'à 17 heures.**

Les actes de candidatures sont déposés auprès de Monsieur Guillaume ATGER, responsable administratif de l'IFSA.

**Article 7 : Dépouillement**

Le dépouillement est public. Il aura lieu le mardi 30 janvier 2024 à partir de 17h00 sur le lieu de vote.

**Article 8 : Proclamation des résultats**

Les résultats seront proclamés le mercredi 31 janvier 2024 et seront affichés au sein de l'IFSA ainsi que sur l'intranet de l'université.

Le directeur général des services par délégation est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Champs-sur-Marne, le 12 décembre 2023

Le Président de l'Université Gustave Eiffel



Gilles ROUSSEL